

La Bourse DEFI Handicap

OBJECTIF :

La Bourse DEFI Handicap a pour objectif d'aider financièrement les salarié(e)s d'ADREXO ayant un enfant ou un conjoint à charge en situation de handicap.

MONTANT :

La bourse est attribuée **dans la limite du budget disponible.**

Son montant sera pour 2021 de 125 € bruts, soit environ 100€ nets pour le/la salarié(e).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- ✓ Être salarié(e) ADREXO
- ✓ Avoir une ancienneté de 6 mois minimum au sein de l'entreprise
- ✓ Avoir un enfant ou un conjoint à charge et en situation de handicap
- ✓ Être présent(e) dans l'effectif au moment du paiement de la bourse

Comment faire une demande ?

Il vous faut transmettre à la Mission DEFI avant le 15/11/2021 :

- Le formulaire de demande de Bourse DEFI complet
- Une copie du livret de famille (pages où figurent le/la salarié(e) et la personne en situation de handicap)
- Un document justificatif du handicap de la personne à charge
- La copie de la dernière déclaration fiscale du foyer

La demande sera étudiée par la Mission DEFI qui vérifiera l'éligibilité du/de la salarié(e) à ce dispositif. Le paiement de la Bourse DEFI s'effectuera au mois de décembre. Elle apparaîtra sur le bulletin de salaire du salarié sous la mention « Bourse Défi ».

A noter : la demande de bourse doit être renouvelée tous les ans par les collaborateurs et collaboratrices qui souhaitent en bénéficier.



ADREXO

Formulaire de demande

**BOURSE DEFI HANDICAP
2021**

FORMULAIRE DE DEMANDE
BOURSE DEFI HANDICAP
2021

SALARIÉ(E)

Nom : _____

Prénom : _____

Matricule : _____

Nature du contrat :

CDI CDD

Date de début de contrat : __ / __ / __

Date de fin de contrat : __ / __ / __

LA PERSONNE À CHARGE

Enfant Conjoint

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / __

Retourner la demande
et les justificatifs à :

HOPPS Group
Mission DEFI Handicap

CS 30 460
13592 Aix-en-Provence - Cedex 3

Ou par mail :
defihandicap@hopps-group.com

PIÈCES À FOURNIR
AVANT LE 15/11/2021

- ✓ Une copie du livret de famille (pages où figurent le/la salarié(e) et la personne en situation de handicap)
- ✓ Le justificatif du handicap de la personne à charge
- ✓ Une copie complète de la dernière déclaration fiscale du foyer

Les Bourses seront attribuées dans la limite du budget disponible.